



le moule | GUADELOUPE  
AOUT 2007



PRÉSENTATION  
DU PROJET  
D'AMÉNAGEMENT ET  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

- LA DÉMARCHE
- LE MOULE AUJOURD'HUI
- LE MOULE DEMAIN



## ■ LA DÉMARCHE :

- LE CADRE JURIDIQUE PAGE 2
- LES OBJECTIFS PAGE 2
- LES ÉTAPES PAGE 2

## ■ LE MOULE AUJOURD'HUI :

- DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES ET DIVERSIFIÉS PAGE 11
- UN TERRITOIRE SOUMIS À PLUSIEURS RISQUES NATURELS PAGE 13
- DES ESPACES AGRICOLES DE GRANDE VALEUR PAGE 15
- UNE GRANDE AGGLOMÉRATION PAGE 17

## ■ LE MOULE DEMAIN :

- LES AMBITIONS DU PADD PAGE 21
- UNE AGRICULTURE PERFORMANTE PAGE 23
- CRÉER UN CENTRE-VILLE ATTRACTIF PAGE 25
- MAÎTRISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE PAGE 27
- DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE PAGE 29
- STRUCTURER LE TERRITOIRE PAGE 31
- CONFORTER L'ÉCONOMIE MOULIENNE PAGE 33



# S

# Sommaire...



*De sa fondation en 1696 à aujourd'hui, le Moule a dû relever à maintes reprises des défis historiques que lui imposaient tantôt la volonté centralisatrice des autorités de l'époque, tantôt le déchaînement des éléments naturels.*

*Aussi loin que l'on remonte le fil du temps, le Moule a toujours dû se battre pour exister et se développer. Il y est parvenu grâce à la détermination de sa population et au sens de la planification de ses édiles.*

- 1739 : décision de transférer le bourg à l'est de la rivière d'Audoïn après le passage d'un cyclone dévastateur ;
- 1828 : Après moult batailles, le Moule devient un port de plein exercice. La ville connaît son âge d'or jusqu'à la fermeture du port en 1933 ;
- 1947 : planification de l'extension de la ville ;
- 1989 : planification de la reconstruction du Moule et définition de nouvelles orientations de développement par la Municipalité actuelle

*Jamais la communauté d'hommes et de femmes du Moule n'a baissé les bras ! Elle a toujours su préserver les deux dimensions fondamentales de son identité : une ville dynamique et une agriculture performante. Ce sont les deux matrices de son développement*

*Mais voilà que nous nous retrouvons une nouvelle fois à un carrefour important de notre histoire. La législation exige, en effet, que chaque commune de France définisse et planifie son développement pour les prochaines décennies à travers un Plan Local d'Urbanisme et un Projet d'Aménagement et de Développement Durable.*

*Loin d'être une contrainte, l'élaboration de ces documents est pour le Moule une nouvelle opportunité exceptionnelle de planifier son développement dans une inter-relation dynamique entre une ville attractive et un territoire agricole valorisé et protégé. Nos prédécesseurs ont planifié au cours des siècles passés le développement de la ville. Il nous appartient de définir, pour la première fois de notre histoire, un grand dessein pour l'ensemble du territoire moulien.*

*Ayons l'ambition de faire du Moule la troisième ville de la Guadeloupe par son dynamisme et son rayonnement !*

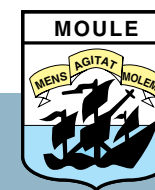
*Ayons l'ambition de faire du Moule ce grand pôle d'équilibre régional dont la Guadeloupe a impérativement besoin dans le Nord Grande-Terre pour assurer son développement harmonieux !*

*Ayons l'ambition de faire du Moule une terre d'excellence au service du rayonnement de l'archipel!*

*Voilà le grand dessein qui vous est proposé dans le Plan Local d'Urbanisme et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Moule que je soumets à votre réflexion.*

*Gabrielle Louis-Carabin  
Député-Maire du Moule*

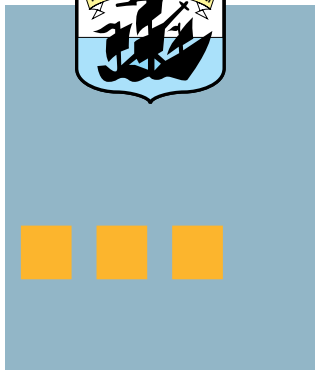
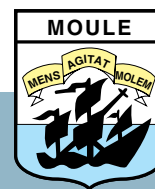
**Gabrielle Louis-Carabin  
Député-Maire du Moule**



# Edito



# La démarche





# QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ?

## QU'EST-CE QU'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain<sup>(1)</sup> a institué en 2000 les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Cette loi poursuit trois grands objectifs :

- Rendre les politiques d'urbanisme plus claires et plus démocratiques
- Doter les agglomérations d'un instrument de mise en cohérence de l'ensemble des politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements,
- Transformer les Plan d'Occupation des Sols (POS) en véritables plans d'urbanismes adaptés aux besoins des politiques de renouvellement urbain.

La loi Urbanisme et Habitat<sup>(2)</sup> votée en 2003 a clarifié le contenu du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme est composé :

- d'un rapport de présentation,
- d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),
- des orientations d'aménagement (facultatifs)
- d'un règlement.

### Le PADD

Le Projet d'aménagement et de développement durable est la "clef de vôte" du Plan Local d'Urbanisme. Il a pour fonction de présenter le projet communal pour les années à venir. Les parties du PLU qui ont une valeur juridique (orientations d'aménagement et règlement) doivent être cohérentes avec lui.

### Les orientations d'aménagement

Les orientations d'aménagement permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière. Elles n'ont d'intérêt que dans les quartiers qui connaissent une évolution significative et sont donc facultatives.

(1) : Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain

(2) : n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat publiée au Journal Officiel du 3 juillet 2003

### Le Plan Local d'Urbanisme :

- remplace le Plan d'Occupation des Sols
- présente le projet de développement de la commune en matière d'habitat, d'emploi et d'équipement, ainsi que le régime des règles et des servitudes.
- intègre les politiques de développement de la commune et présente son projet urbain.

Il doit respecter les principes de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain :

- une utilisation économe de l'espace : densification,
- un équilibre entre maîtrise des déplacements et circulation automobile,
- un équilibre entre renouvellement et développement urbain d'une part et d'autre part, la préservation des espaces naturels,
- un équilibre entre les fonctions urbaines.



# LA DÉMARCHE DE LA VILLE DU MOULE



## En 2007, le projet de P.L.U. a été validé par le conseil municipal

La législation relative à la conception des Plans Locaux d'Urbanisme prévoit une phase de concertation réglementaire avant que le projet de P.L.U. ne soit soumis à l'Etat.

La Municipalité du Moule a décidé d'aller beaucoup loin afin que tous les Mouléens soient non seulement informés sur le Plan Local d'Urbanisme de leur ville mais qu'ils deviennent ensuite les acteurs engagés de sa mise en oeuvre et de sa réussite.

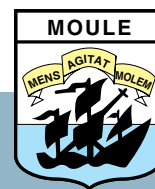
De 2005 à 2007, la ville du Moule a préparé activement son Plan Local d'Urbanisme. Pour concevoir le Moule de demain, il a fallu bien sûr analyser au préalable le Moule d'aujourd'hui :

- Comment est répartie la population sur son territoire ?
- Quelles sont les forces et les faiblesses de notre ville ?
- A qui appartient le foncier ?
- Quel est le poids du centre-ville par rapport aux sections ?
- Quelle est l'importance de l'agriculture dans son économie ?
- Comment la population accède au territoire et circule-t-elle dans la ville ?

Les grands enjeux du Moule de demain ont été analysés à partir de onze thématiques. Pour chaque thème, une large consultation des partenaires institutionnels ou socio-économiques concernés a été organisée. Certains thèmes, tel que celui du Plan d'Occupation des Sols ou l'agriculture, ont été traités également au sein d'ateliers de travail.






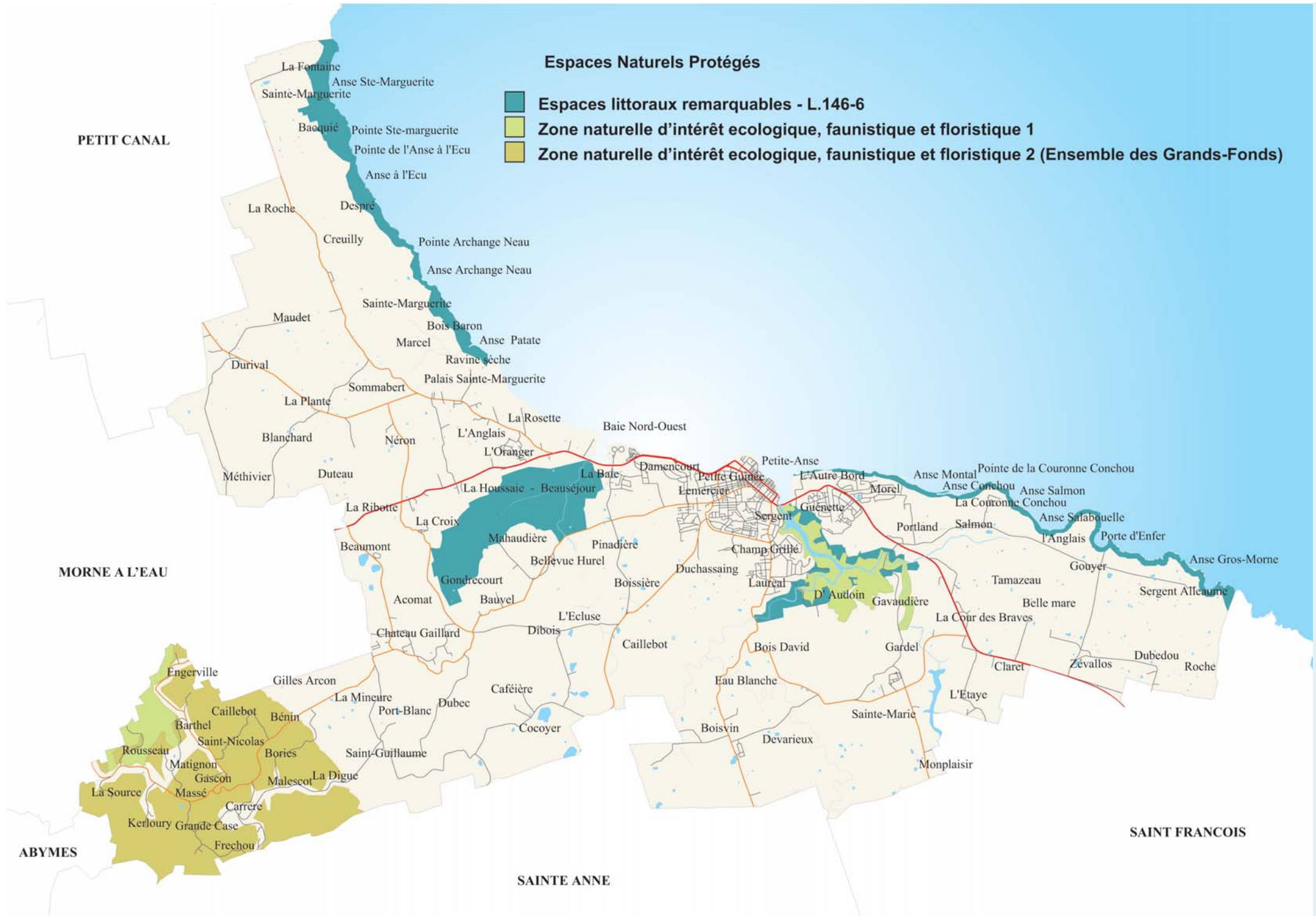
# Le Moule aujourd'hui





## Espaces Naturels Protégés

-  **Espaces littoraux remarquables - L.146-6**
-  **Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique 1**
-  **Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique 2 (Ensemble des Grands-Fonds)**





# DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES ET DIVERSIFIÉS

Le Moule possède sur son territoire des sites naturels et paysagers de très grandes qualités dont la variété permet des usages très diversifiés : falaises, plages, massifs des Grands-Fonds, rivière, ravines, espaces agricoles ...




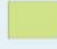

Ces sites naturels confirment un patrimoine qu'il convient de protéger sans le sanctuariser. Plusieurs d'entre eux profitent déjà de la législation française sur les espaces naturels remarquables. D'autres sont identifiés comme Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

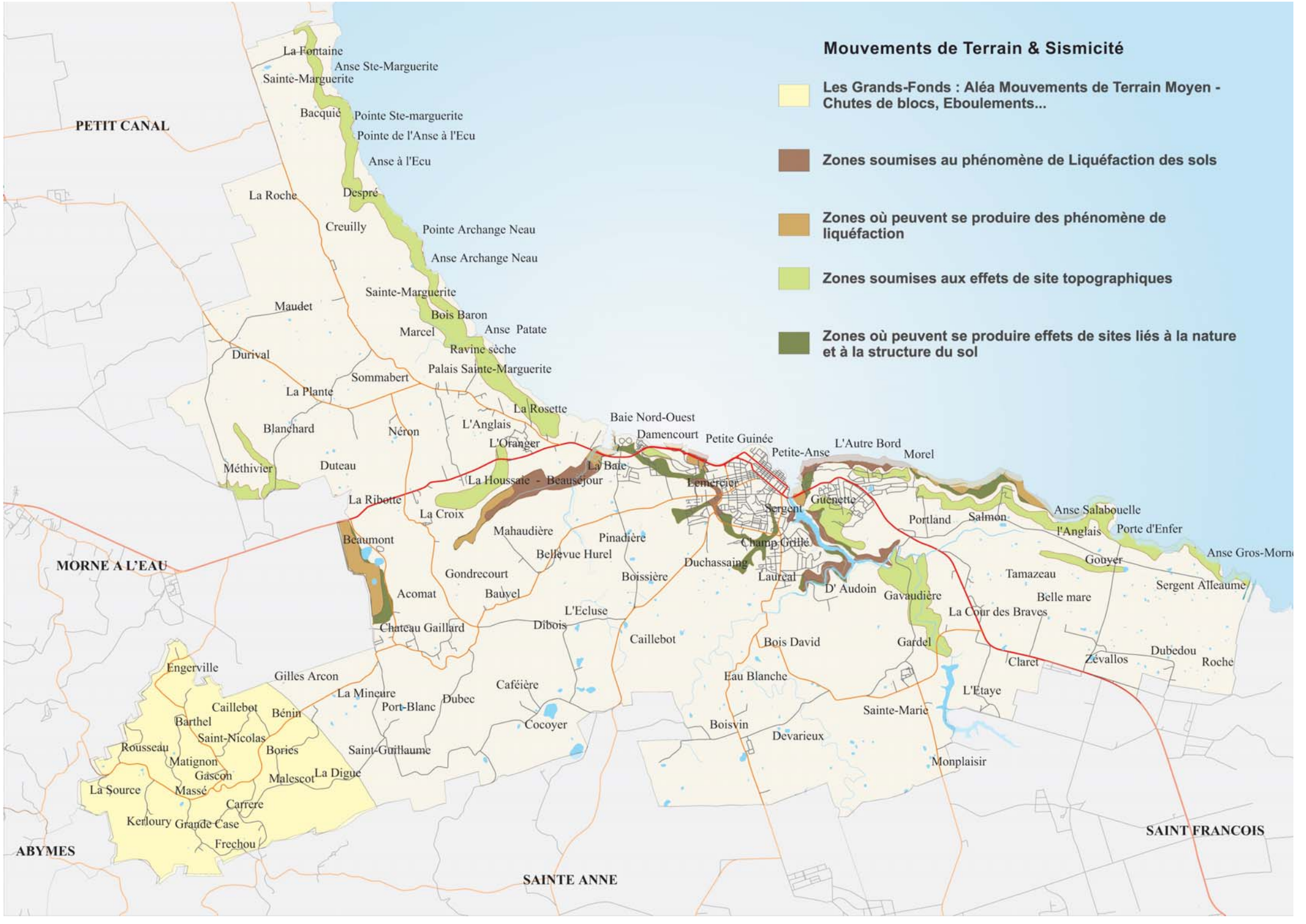
Ils recèlent un fort potentiel économique, récréatif et ludique, à condition de savoir concilier à la fois leur protection et leur mise en valeur.



Anse à  
Salabouelle  
Le barrage  
de Letaye  
Les Grands-  
Fonds  
la plage de  
Morel

### Mouvements de Terrain & Sismicité

-  Les Grands-Fonds : Aléa Mouvements de Terrain Moyen - Chutes de blocs, Eboulements...
-  Zones soumises au phénomène de Liquéfaction des sols
-  Zones où peuvent se produire des phénomènes de liquéfaction
-  Zones soumises aux effets de site topographiques
-  Zones où peuvent se produire effets de sites liés à la nature et à la structure du sol





# UN TERRITOIRE SOUMIS A PLUSIEURS RISQUES NATURELS

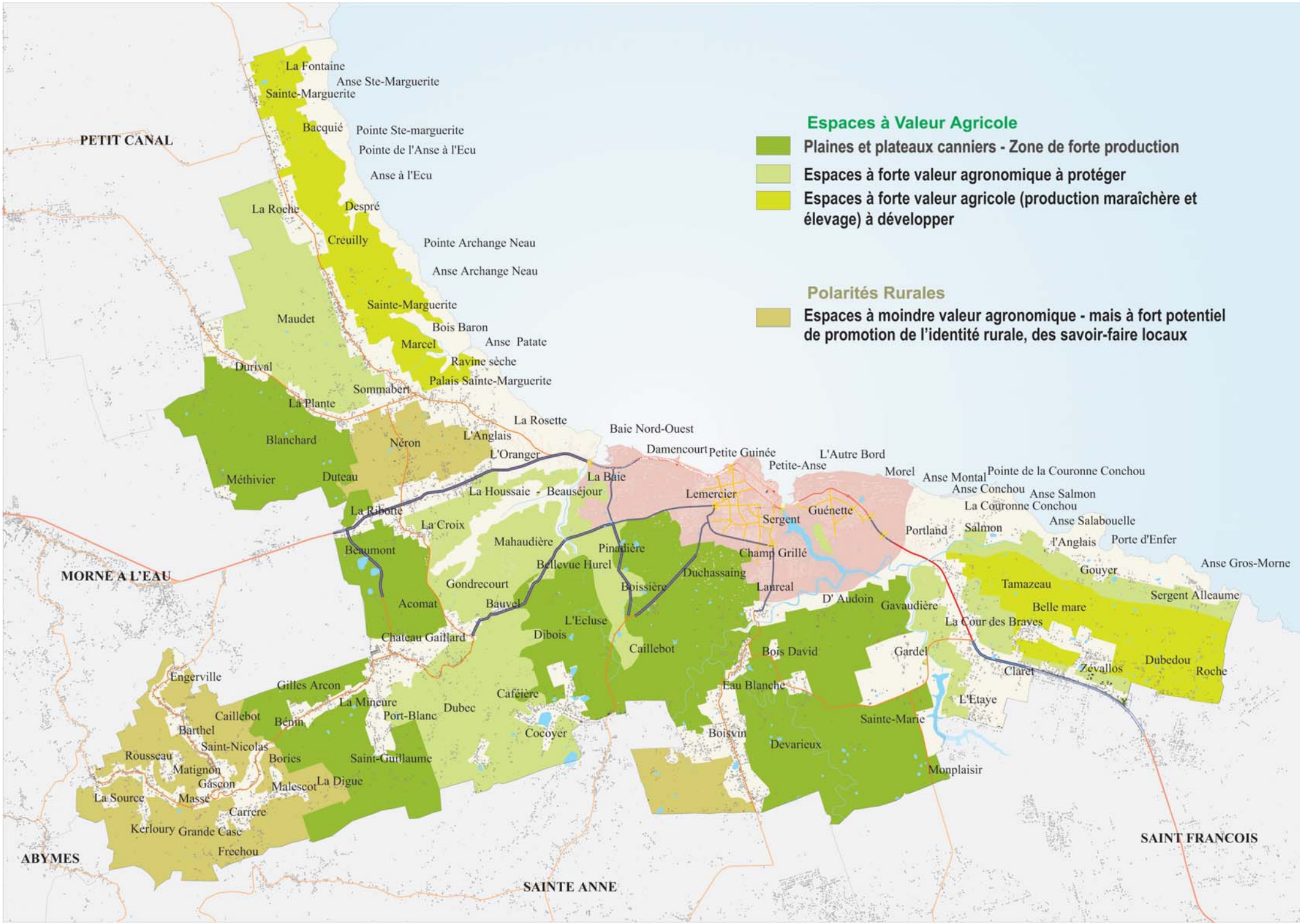
Comme l'ensemble de l'archipel guadeloupéen, le Moule est soumis à plusieurs risques naturels qu'il faut impérativement prendre en compte dans tout projet d'aménagement :

- le risque cyclonique encore présent dans la mémoire de tous les Mouliens depuis le passage de l'ouragan Hugo
- les risques liés aux séismes et aux mouvements de terrain (liquéfaction des sols, éboulements...)

## Les aléas cycloniques







**Espaces à Valeur Agricole**

- Plaines et plateaux canniers - Zone de forte production**
- Espaces à forte valeur agronomique à protéger**
- Espaces à forte valeur agricole (production maraîchère et élevage) à développer**

**Polarités Rurales**

- Espaces à moindre valeur agronomique - mais à fort potentiel de promotion de l'identité rurale, des savoir-faire locaux**

PETIT CANAL

MORNE A L'EAU

ABYMES

SAINTE ANNE

SAINT FRANCOIS

La Fontaine  
Anse Ste-Marguerite  
Sainte-Marguerite

Bacquié  
Pointe Ste-marguerite  
Pointe de l'Anse à l'Ecu  
Anse à l'Ecu

La Roche  
Despré  
Creully  
Pointe Archange Neau  
Anse Archange Neau

Maudet  
Sainte-Marguerite  
Bois Baron  
Marcel  
Anse Patate  
Ravine sèche  
Palais Sainte-Marguerite  
Sommabert

Durival  
La Plante  
Blanchard  
Néron  
L'Anglais  
La Rosette  
L'Oranger  
Baie Nord-Ouest

Méthivier  
Duteau  
La Houssaie - Beauséjour  
La Baie  
La Croix  
Beaumont  
Mahaudière  
Pinaillère  
Bellevue Hurel  
Gondrecourt  
Bauvel  
Acomat  
L'Ecluse  
Dibois  
Caillebot

Engerville  
Gilles Arcon  
Caillebot  
Bénin  
La Mineure  
Port-Blanc  
Dubec  
Cafetière  
Cocoyer

Rousseau  
Saint-Nicolas  
Bories  
Saint-Guillaume  
Matignon  
Gâscon  
Maleseot  
La Digue  
La Source  
Massé  
Carrère  
Kerloury Grande Case  
Frechou

La Rosette  
L'Anglais  
L'Oranger  
Baie Nord-Ouest  
Damencourt  
Petite Guinée  
L'Autre Bord  
Morel  
Anse Montal  
Pointe de la Couronne  
Anse Conchou  
Anse Salmon  
La Couronne  
Anse Salabouelle  
L'Anglais  
Porte d'Enfer  
Anse Gros-Morne

Lemercier  
Sergent  
Guénette  
Portland  
Salmon  
Anse Conchou  
Anse Salabouelle  
L'Anglais  
Porte d'Enfer  
Anse Gros-Morne  
Gouyer  
Sergent Alleaume  
Dubedou  
Roche

Champ Grillé  
Duchassaing  
Lanreal  
D' Audoin  
Gavaudière  
La Cour des Braves  
Belle mare  
Tamazeau  
Zevallos  
Claret  
L'Etaye  
Monplaisir

Bois David  
Eau Blanche  
Boisvin  
Devarieux  
Sainte-Marie



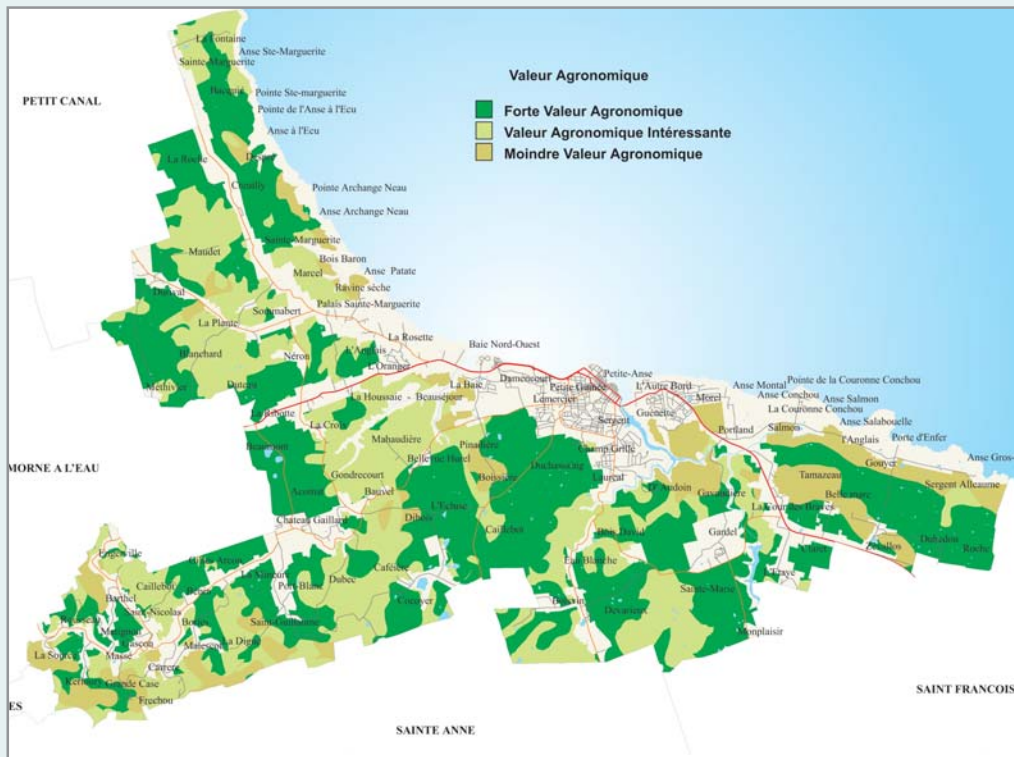
# UN ESPACE AGRICOLE DE GRANDE VALEUR MAIS MENACÉ PAR L'URBANISATION

Près de 70 % du territoire du Moule est consacré à l'agriculture. C'est la première source de richesse économique de notre ville. Elle est soutenue par la présence d'un terroir de bonne qualité agronomique et un important pôle agro-industriel dont les fleurons sont le complexe agro-industriel de Gardel, la centrale électrique bagasse/charbon, la distillerie Damoiseau et le centre d'empotage de Zévalos.

Au fil des siècles, les Mouliens ont su faire fructifier ce patrimoine agricole et le protéger. Ce dernier est toutefois menacé aujourd'hui par la diffusion de l'habitat dans les sections rurales et le long des routes.

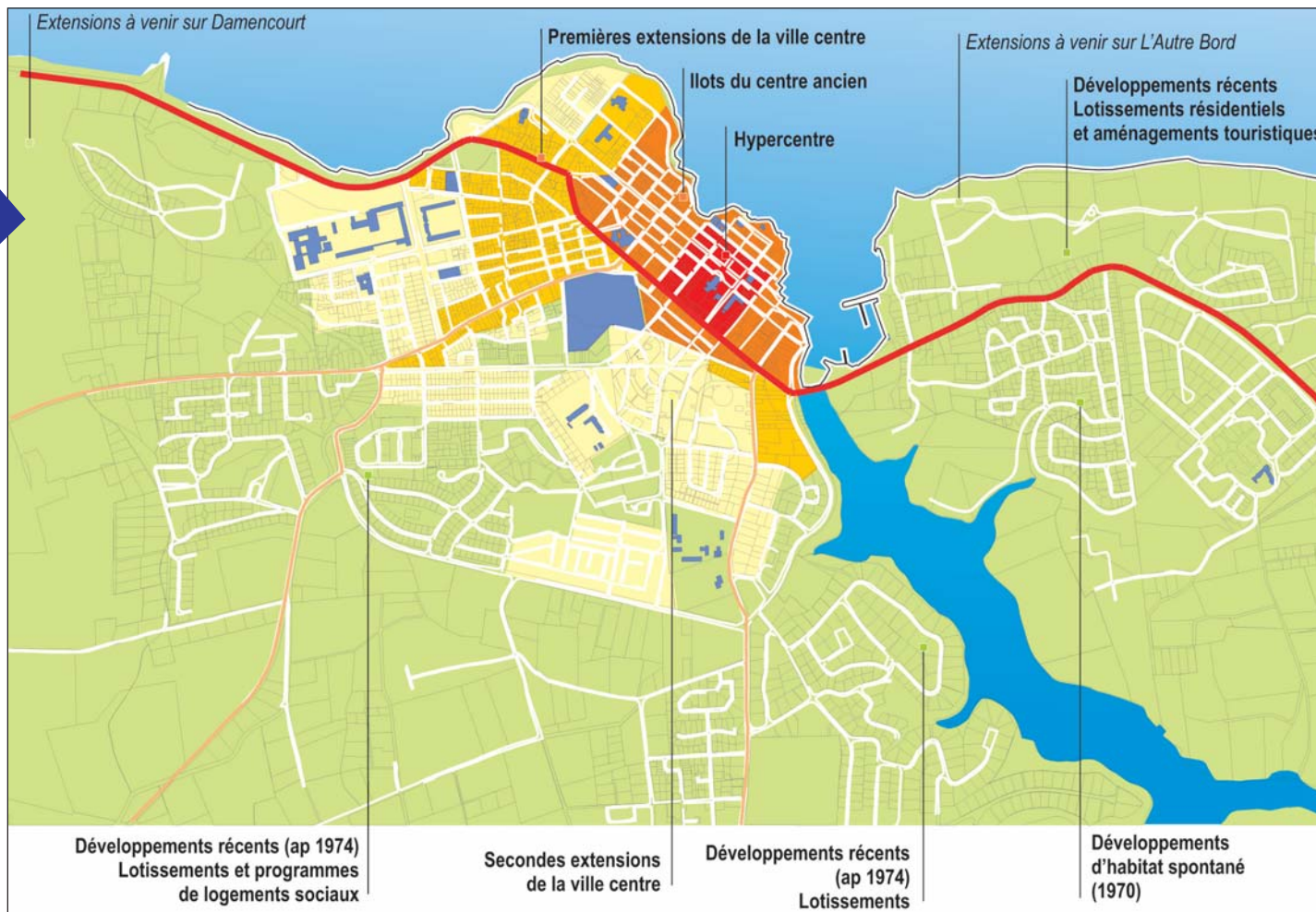
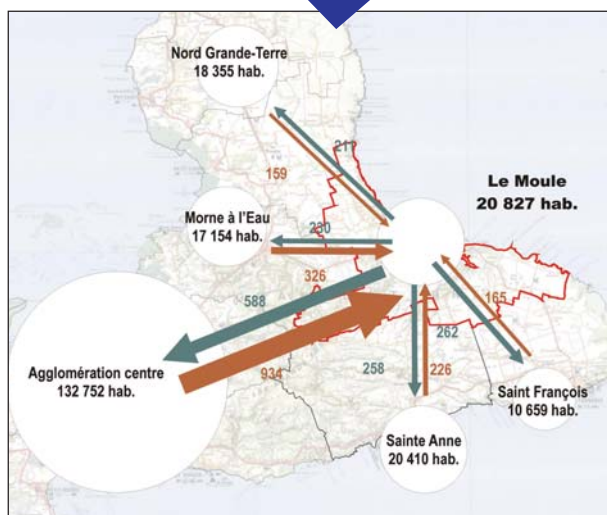
On recense notamment des poches d'urbanisation diffuse :

- au sud de Champ Grillé,
- de part et d'autre de Portland, de Zévalos, Boisvin et Eaux Blanches
- le long des chemins ruraux entre les section de l'Ecluse, de Port Blanc et de Château Gaillard
- sur les premiers reliefs des Grands Fonds,
- au sud ouest dans les environs de la section de Rousseau
- Au nord entre Lacroix et Sainte-Marguerite

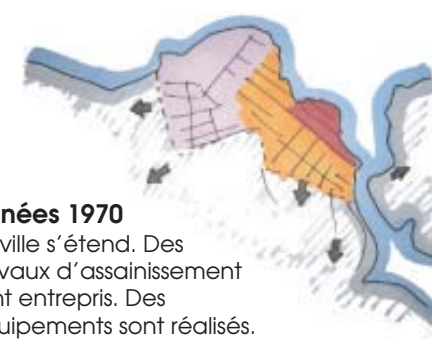


LA VILLE DU MOULE  
AUJOURD'HUI

MIGRATIONS DE LA POPULATION  
ENTRE 1990 ET 1999  
POPULATION EN 1999



## QUELQUES ÉTAPES DE LA NAISSANCE ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE DU MOULE





# UNE GRANDE AGGLOMÉRATION MAIS UN CENTRE-VILLE A RENOUVELER



La place de la mairie

le quartier de Bonan en cours de rénovation



Le boulevard maritime

Le Moule est un véritable centre d'animation urbain qui rayonne sur l'ensemble de l'Est Grande-Terre. Historiquement le développement du Moule s'est fait en appui du port, contre lequel la ville se structure selon une trame orthogonale délimitant des îlots réguliers qui définissent une organisation d'alignement des constructions et des rues.

A partir des années 1950, la ville s'est peu à peu développée dans des conditions moins maîtrisées et sur des terrains parfois sous-équipés. Les développements périphériques qui se sont succédés n'ont pas toujours été opérés en cohérence et continuité avec le centre ancien, produisant des morceaux de ville sans logique d'organisation véritable. Alimentés en grande part par des programmes de logements collectifs et des lotissements communaux à caractère social, ils ont favorisé un étalement urbain aux dépens du centre-ville.

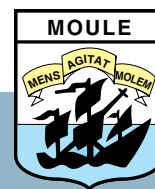
Pour n'avoir pas été suffisamment renouvelé, et même s'il demeure riche, le centre-ville a vieilli et des éléments de son patrimoine urbain s'y sont effacés. Nombre de logements sont vides. Les ruines et les dents creuses gagnent le centre-ville qui n'opère plus le même attrait sur une population qui s'en détache pour gagner sa périphérie ou même les campagnes. La dimension urbaine du Moule ne s'exprime désormais plus à l'échelle d'une ville mais d'une agglomération qui ne cesse de s'étaler.

Consciente de la nécessité de corriger ces tendances lourdes,

la Municipalité a engagé une politique de redynamisation du centre-ville et de maîtrise de son extension qui s'est traduite notamment par :

- des opérations de résorption de l'habitat insalubre dans les quartiers de Vassor, Bonan, Sergeant et Guénette
- la création d'équipements publics de qualité comme la bibliothèque multimédia et le centre culturel Robert Loyson
- la qualification des espaces publics comme la Wisoski, la place centrale ou le boulevard maritime
- le renforcement et le rééquilibrage du centre-ville avec le développement de nouveaux quartiers : Champ Grillé, l'Autre-Bord, Nouveau Guénette...
- La création de la zone d'activités concertées de Damencourt

# Le Moule demain







**Structuration du territoire**

- Route Nationale
- Routes Départementales
- Routes Locales
- Chemins
- Axes routiers - Liaisons inter-quartiers / communales
- - - Déviation routière - Desserte des pôles d'agro-industrie
- Pénétrantes d'agglomération
- Boulevards Urbains
- Rues d'animation du coeur de ville
- Rues à qualifier
- Structures viaire à créer
- Entrées de ville à qualifier

**Développement économique et de structuration du territoire (équipements et infrastructures)**

- Equipements et superstructures
- Pôle d'équipements et de services à affirmer
- Secteurs à vocation économique
- Gardel** : Pôle agro-énergétique
- Acomat** : Abattoir - Pôle d'agro-transformation
- Bellevue** : Distillerie
- Champ Grille** : Zone d'accueil d'activités de petite industrie et d'artisanat
- Guénette** : Pôle de services et commerces
- Damenecourt** : Pôle de services et commerces

**Espaces à Valeur Naturelle**

- Littoral et Zones Humides à protéger du fait de leur valeur écologique
- Zones naturelles d'arrière littoral à promouvoir

**Espaces à Valeur Agricole**

- Plaines et plateaux canniens - Zone de forte production
- Espaces à forte valeur agronomique à protéger
- Espaces à forte valeur agricole (production maraîchère et élevage) à développer

**Polarités Rurales**

- Espaces à moindre valeur agronomique - mais à fort potentiel de promotion de l'identité rurale, des savoir-faire locaux

**Espaces de promotion**

- Espaces de promotion du territoire - Activités nautiques, récréatives et sportives
- Espaces privilégiés de découverte, de promotion du territoire
- Activités & aménagements récréatifs, pédagogiques, sportifs...
- Zone de promotion du territoire - Activités & hébergement touristique
- Eléments de patrimoine (moulins, ruines...)
- Parcours de découverte et de promotion du territoire

**La Ville du Moule**

- Coeur de ville
- Renouveau urbain et valorisation du patrimoine
- Modernisation de l'économie urbaine et amélioration - densification de l'habitat
- Coeur porteur des fonctions d'hyper-centre à l'échelle de l'Est Grande-Terre
- Premières extensions de la ville - Quartiers à restructurer
- Secondes extensions urbaines
- Quartiers organisés sur eux-même, déconnectés des logiques urbaines
- Quartiers à requalifier (espaces publics) et à connecter au coeur de ville
- Quartiers récents d'habitat collectifs
- Qualification du cadre de vie
- Amélioration des espaces publics et renforcement des équipements publics

**Et son agglomération**

- Quartiers d'habitat individuel constitué - Confortement du cadre de vie
- Secteurs à urbaniser
- Nouvelles extensions - quartiers de ville
- Zones de développement résidentiel et de promotion du littoral moulien

**Les hameaux et sections rurales**

- Secteur d'habitat diffus en périphérie de l'agglomération ou constituant des polarités rurales
- Secteurs à contenir et à organiser sur le schéma d'un noyau développé autour d'une centralité déglagée des grands axes de circulation
- Secteurs d'habitat diffus, en zone agricole ou rurale, à contenir
- Marquer les coupures à l'urbanisation et maîtriser les développements urbains linéaires
- Coupures à l'urbanisation et maîtriser les développements urbains linéaires

**Centre d'empotage du Moule**

**Complexe agro-industriel de Gardel :**  
 - INRA  
 - Centrale bagasse charbon  
 - SOFUMAG  
 - SICAGRA

**Abattoir départemental**

**Distillerie Damoiseau**

PETIT CANAL

MORNE A L'EAU

ABYMES

SAINT ANNE

SAINT FRANCOIS



## CONFIRMER LE MOULE COMME PÔLE D'ÉQUILIBRE RÉGIONAL

## CRÉER DES EMPLOIS ET DES REVENUS POUR LA POULATION DU TERRITOIRE GRÂCE À UN MARIAGE RÉUSSI ENTRE :

- UNE AGRICULTURE PERFORMANTE,
- UNE VILLE ATTRACTIVE
- UN TOURISME RESPECTUEUX DE NOS ESPACES NATURELS



### Le Moule dispose d'atouts majeurs

pour assurer son développement au cours des prochaines décennies :

- Une ville en plein développement
- Des espaces naturels de grande valeur, et notamment son littoral
- Des espaces agricoles de qualité

L'ambition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable est d'associer ces différents atouts pour assurer la prospérité du Moule :

- **Associer la Ville et la Campagne** dans une dynamique économique qui crée des revenus et des emplois pour la population du territoire
- **Associer la Ville et le littoral** dans une dynamique économique qui crée des revenus et des emplois pour la population du territoire

### Ainsi :

- L'ambition est de rendre la ville plus attractive par la qualité de vie qu'elle assurera à ses habitants à travers ses équipements, ses services et son animation. Sa force d'attraction limitera le mitage de nos espaces agricoles tout assurant un débouché important à leurs productions.

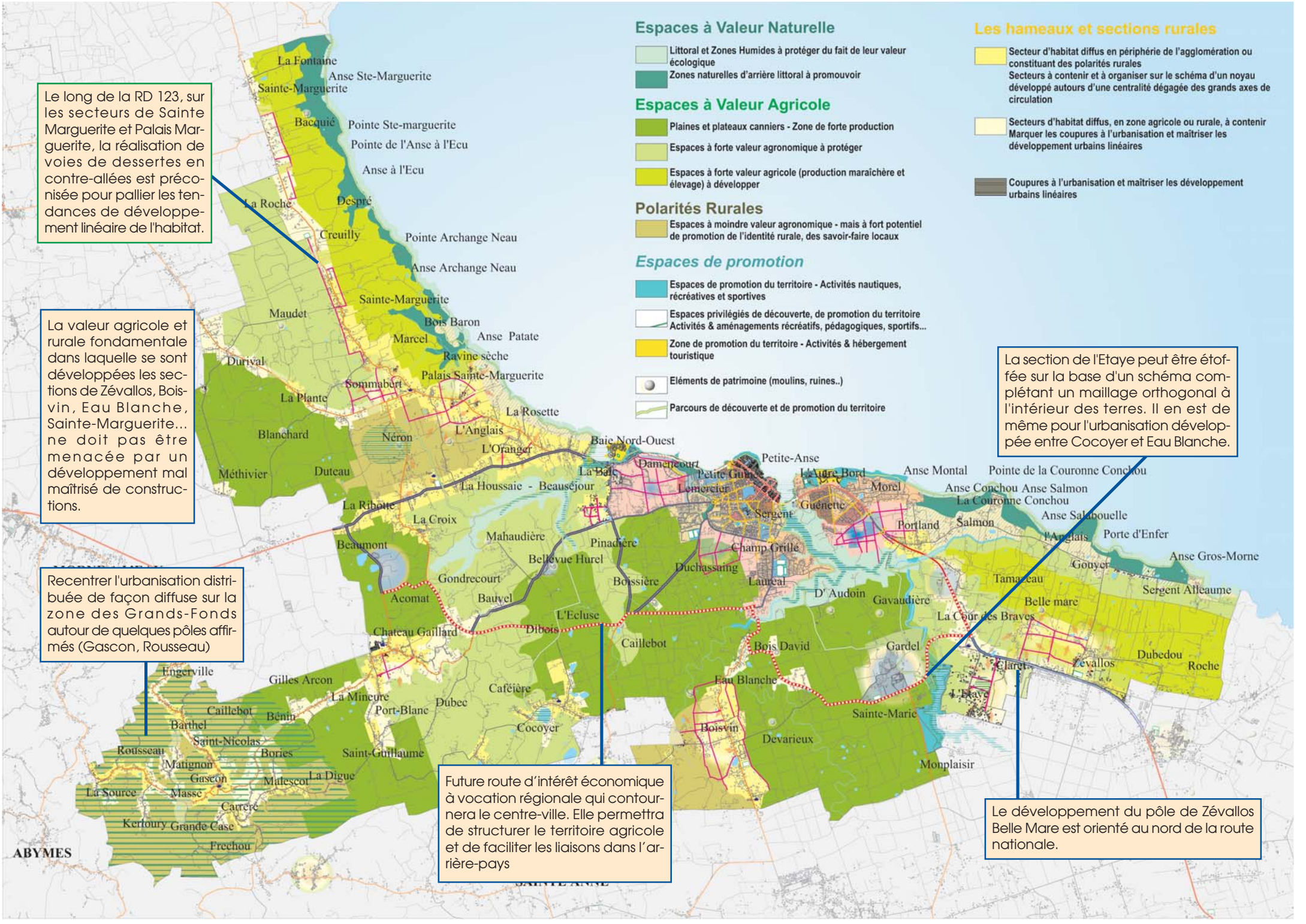
- Confortée par des espaces préservés et un marché de consommateurs de proximité dynamique, notre agriculture pourra apporter sa pleine contribution au développement économique du Moule, au dynamisme de la Ville, et au développement de l'agro-industrie sur notre territoire. L'agriculture moulienne sera ainsi une source essentielle de revenus, d'activités commerciales, d'activités de production et donc d'emplois.

La campagne moulienne offre par ailleurs un patrimoine naturel et historique de grande valeur qu'il faudra protéger et promouvoir comme support d'une activité touristique créatrice d'emplois et de revenus.

### De même :

- La mise en valeur de notre littoral, tout en assurant sa protection, doit devenir le principal moteur de développement d'une économie touristique, créatrice de de revenus et d'emplois pour la population du territoire. Le Moule doit s'orienter résolument vers un tourisme de santé, de bien-être et de remise en forme.
- La Ville doit avoir toute sa place dans ce développement touristique en proposant des prestations et des services tels que commerces spécialisés, hébergement, restauration, location et en développant une offre de loisirs en direction des touristes.





**Espaces à Valeur Naturelle**

- Littoral et Zones Humides à protéger du fait de leur valeur écologique
- Zones naturelles d'arrière littoral à promouvoir

**Espaces à Valeur Agricole**

- Plaines et plateaux canniers - Zone de forte production
- Espaces à forte valeur agronomique à protéger
- Espaces à forte valeur agricole (production maraîchère et élevage) à développer

**Polarités Rurales**

- Espaces à moindre valeur agronomique - mais à fort potentiel de promotion de l'identité rurale, des savoir-faire locaux

**Espaces de promotion**

- Espaces de promotion du territoire - Activités nautiques, récréatives et sportives
- Espaces privilégiés de découverte, de promotion du territoire - Activités & aménagements récréatifs, pédagogiques, sportifs...
- Zone de promotion du territoire - Activités & hébergement touristique
- Éléments de patrimoine (moulins, ruines..)
- Parcours de découverte et de promotion du territoire

**Les hameaux et sections rurales**

- Secteur d'habitat diffus en périphérie de l'agglomération ou constituant des polarités rurales - Secteurs à contenir et à organiser sur le schéma d'un noyau développé autour d'une centralité dégagée des grands axes de circulation
- Secteurs d'habitat diffus, en zone agricole ou rurale, à contenir - Marquer les coupures à l'urbanisation et maîtriser les développements urbains linéaires
- Coupures à l'urbanisation et maîtriser les développements urbains linéaires

Le long de la RD 123, sur les secteurs de Sainte Marguerite et Palais Marguerite, la réalisation de voies de dessertes en contre-allées est préconisée pour pallier les tendances de développement linéaire de l'habitat.

La valeur agricole et rurale fondamentale dans laquelle se sont développées les sections de Zévallos, Boisvin, Eau Blanche, Sainte-Marguerite... ne doit pas être menacée par un développement mal maîtrisé de constructions.

Recentrer l'urbanisation distribuée de façon diffuse sur la zone des Grands-Fonds autour de quelques pôles affirmés (Gascon, Rousseau)

Future route d'intérêt économique à vocation régionale qui contournera le centre-ville. Elle permettra de structurer le territoire agricole et de faciliter les liaisons dans l'arrière-pays

La section de l'Etaye peut être étoffée sur la base d'un schéma complétant un maillage orthogonal à l'intérieur des terres. Il en est de même pour l'urbanisation développée entre Cocoyer et Eau Blanche.

Le développement du pôle de Zévallos Belle Mare est orienté au nord de la route nationale.



# LES AMBITIONS DU PADD

## UNE AGRICULTURE PERFORMANTE

**La valeur agronomique des sols du Moule et le dynamisme de son agriculture sont aujourd'hui sa principale source de richesse. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a donc inscrit comme priorité absolue la protection de ce patrimoine agricole et une gestion performante de son potentiel au service du développement économique du Moule.**

Pour y parvenir, la Ville du Moule propose à travers le PADD trois orientations fortes :

### Protéger sans concession les espaces ruraux de grand intérêt écologique et paysager

L'urbanisation de ces espaces devra être découragée voire interdite. Par contre, ils pourront devenir des espaces d'accueils pour des activités de loisirs liés à l'environnement et à la découverte de l'identité rurale du Moule grâce, par exemple, à la création d'itinéraires de randonnées dans la région des Grands-Fonds et alentours de sites remarquable tels que les mares, l'Etaye, la ravine Nord Ouest ou la rivière d'Audouin.



### Prévenir l'urbanisation diffuse et renforcer les sections rurales pour préserver la valeur agricole du territoire

- Assurer la complémentarité entre les sections et la ville
- Conforter les sections rurales autour de noyaux équipés et en y confortant l'urbanisation. Restreindre, par contre, l'urbanisation le long des axes de grande circulation
- Favoriser la création de zones d'activités spécifiques en des lieux stratégiques intégrant notamment la valeur agricole de la plus grande partie du territoire, ..., (sites de Gardel, de Bellevue, de Zéallos).
- Promouvoir les sections, leurs identités et les savoir-faire

### Préserver les espaces agricoles et ruraux pour garantir le maintien de l'activité et de l'identité agricole sur le territoire du Moule

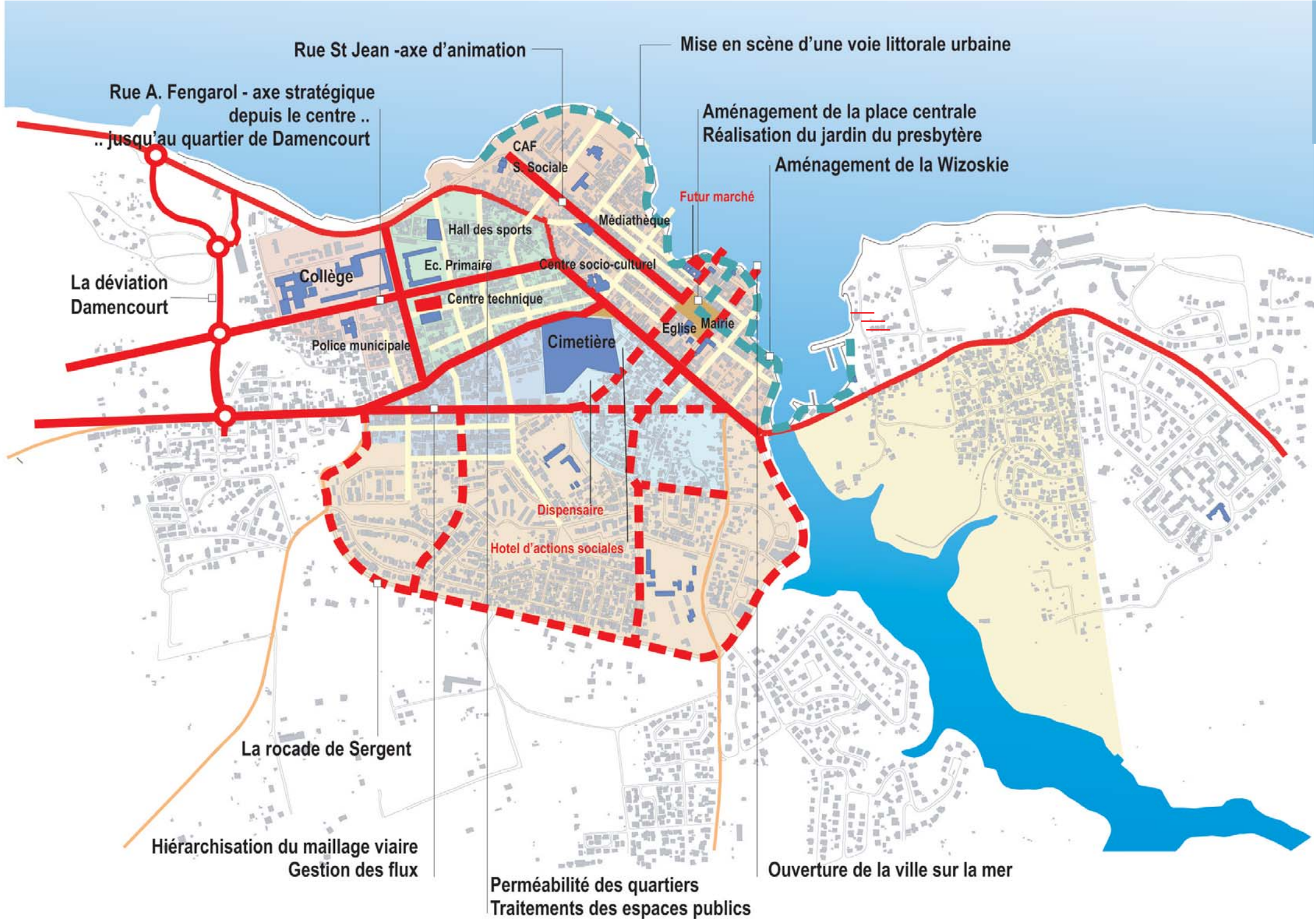
Le PADD prévoit la protection et une gestion performante du potentiel agricole des plaines mouliennes et en particulier :

- du domaine cannier dans les secteurs de Gardel et Bellevue grâce à la création, notamment de Zones Agricoles Protégées
- des zones de cultures maraîchère et de diversification agricole dans la région de Zéallos
- des zones d'élevage des plaines et plateau de l'ouest moulien à partir d'une restructuration de cette filière

Il faudra aussi être très vigilant pour protéger les terres agricoles qui sont soumises à une pression urbaine forte. Le PADD prévoit par ailleurs de mettre en valeur l'identité rurale du Moule en encourageant notamment la création de gîtes et de parcours de découverte. L'aménagement des grandes habitations de Néron, Zéallos et Conchou contribuera à cet objectif.







# LES AMBITIONS DU PADD CRÉER UN CENTRE-VILLE ATTRACTIF

**Le développement harmonieux du territoire moulien passe par une ville dynamique et attractive. La ville est déjà un pôle économique important. Par contre, le centre-ville perd sa population et les quartiers périphériques manquent de vitalité. Le PADD permet de planifier le renouvellement et le développement de la ville. Voici les actions programmées pour redynamiser le centre-ville.**



**Renouveler et dynamiser le coeur de la ville**

- Requalifier le centre-ville. C'est dans le cadre de cet objectif que le marché a été maintenu à son emplacement historique et entièrement rénové.
- Poursuivre la rénovation urbaine du centre ville en construisant par exemple des logements de qualité sur les terrains à l'abandon ou occupés par des ruines
- Développer l'animation au centre-ville, en améliorant les conditions de circulation et de stationnement. Il faudra développer les voies réservées aux piétons et aux cyclistes ainsi que le transport urbain collectif
- Dynamiser le tissu socio-économique, notamment en qualifiant les rues Saint-Jean et le Boulevard Rougé, en aménageant le boulevard Cicéron, en construisant un centre destiné à accueillir des services, des équipements et des activités, en favorisant l'implantation de commerces dans les quartiers autour du centre-ville. C'est dans cette logique que la Ville a prévu la création de locaux commerciaux dans le cadre l'opération de rénovation de Bonan.
- Valoriser le patrimoine urbain et architectural de la ville et ouvrir le centre-ville sur la mer.



**Poursuivre le renouvellement des quartiers anciens**

La Municipalité a engagé la requalification et la restructuration des premières extensions du centre ville : Bonan, Vasseur, Sergent, Petite Anse, Vieux Guenette. Ces actions seront poursuivies.

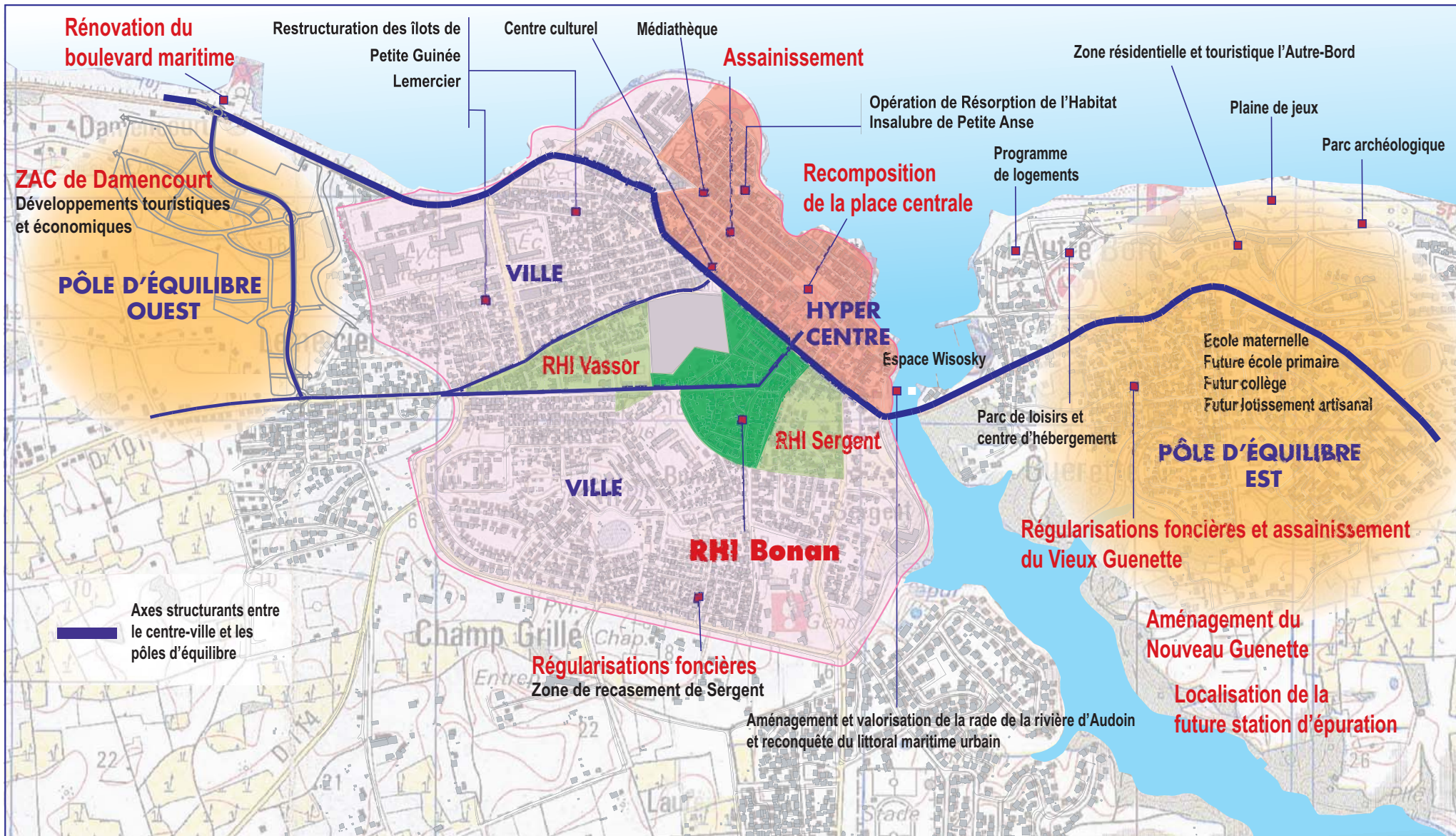
- Poursuivre l'intégration des quartiers d'habitat spontané au coeur de ville grâce à un réseau de rues redessiné et hiérarchisé, en prolongeant et en requalifiant notamment le boulevard Lemerrier
- Améliorer le cadre de vie et le niveau d'équipement dans les quartiers anciens. La Ville a notamment programmé la création d'un centre d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées à Bonan ainsi qu'un centre artisanal et commercial

**Qualifier les quartiers de Champ Grillé, Lauréal et L'Autre-Bord**

Le PADD prévoit de créer dans ces quartiers des services, des équipements ainsi que des espaces publics et d'y encourager l'implantation de services et de commerces de proximité.









# LES AMBITIONS DU PADD MAITRISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLE

Qui dit ville forte et attractive, dit ville qui s'agrandit. Pour éviter les erreurs du passé, avec des quartiers qui naissent spontanément puis fonctionnent mal, pour éviter l'urbanisation incontrôlée de terres agricoles de qualité, la Municipalité du Moule a planifié à travers le PADD le futur développement de la ville avec la création de deux pôles qui viendront équilibrer l'actuel centre-ville redynamisé :

- à l'Ouest la Zone d'Aménagement Concerté de Damencourt à vocations multiples
- à l'Est un pôle secondaire autour des quartiers de l'Autre-Bord et Guénette

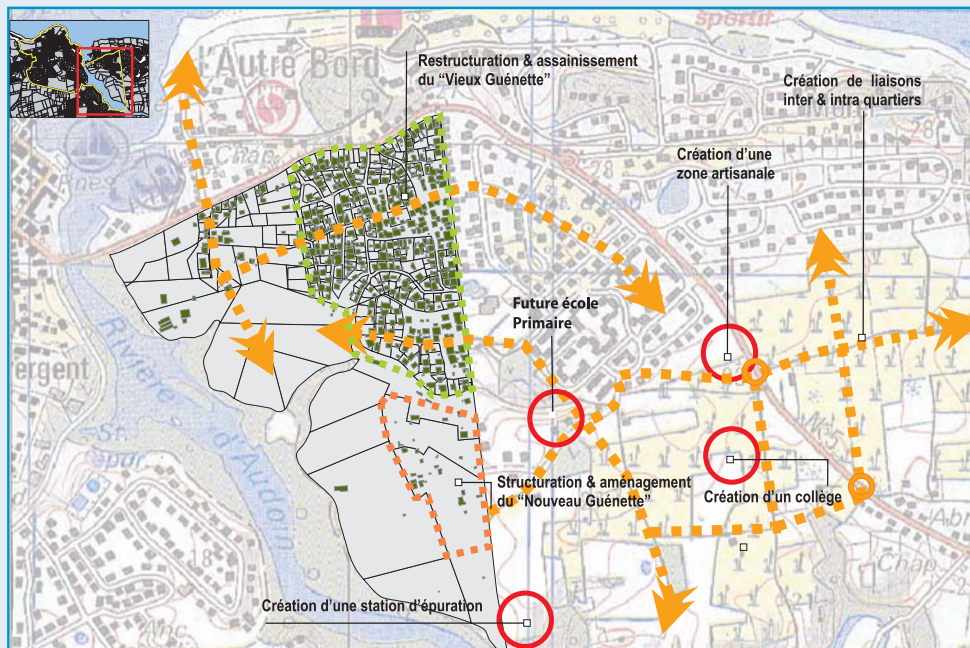


centre-ville, la route départementale 101 sera totalement requalifiée. La rue Amédée Fengarol, axe majeur des quartiers de Petite-Guinée et Lemerrier, sera prolongée pour constituer une des rues transversales structurant le nouveau quartier de Damencourt.

## Le futur Pôle d'Equilibre Ouest : Damencourt

L'aménagement actuel de Damencourt s'inscrit dans la volonté de la Municipalité de maîtriser le développement de la ville, tout en créant les conditions d'un développement économique du Moule, en inter-action étroite entre son agriculture et l'exploitation touristique de son patrimoine naturel.

Défini sur une surface de 20 hectares dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté, le projet, en cours de réalisation dans la partie centrale du site, vise l'amorce d'un nouveau quartier de ville où le développement économique sera privilégié. Véritable pôle de développement, il prévoit sur la partie littorale l'implantation d'une zone d'activités de loisirs, des activités liées à la mer, des équipements sportifs ou de services, plus en retrait des activités para-hôtelières (gîtes et petites résidences hôtelières) et la construction de logements. En interface avec le centre-ville, une zone artisanale et commerciale a été créée. Pour une intégration parfaite de ce pôle d'équilibre avec le

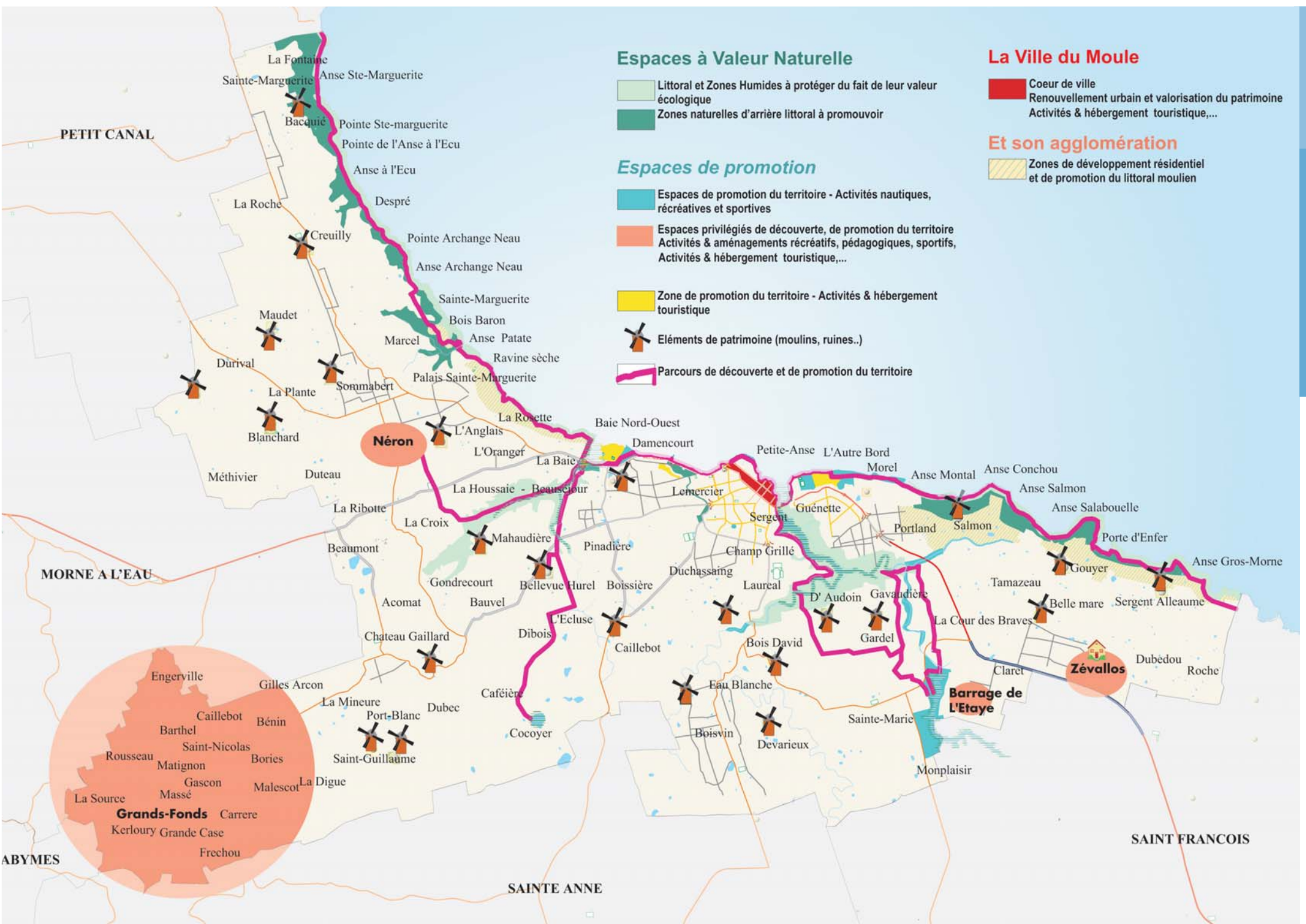


## Le futur Pôle d'Equilibre Est : Quartiers de l'Autre-Bord et Guénette

L'objectif est d'organiser le développement de la ville à l'Est de la rivière d'Audouin, en respectant son patrimoine naturel, et en y intégrant l'habitat existant. Il s'agit donc de créer un pôle urbain complémentaire de celui du centre-ville ; un vrai pôle d'animation, de services et de commerces qui soit attractif.

L'un des équipements phares de ce futur pôle secondaire sera le futur deuxième collège du Moule. Compte tenu de l'implantation du premier établissement scolaire, il était indispensable que le deuxième collège soit situé de l'autre côté de la rivière d'Audouin, au cœur du futur pôle d'équilibre urbain de Guénette-l'Autre-Bord, à l'emplacement indiqué sur la carte ci-contre. La construction du collège sera un signal fort de la nouvelle organisation urbaine du Moule Est, avec son futur pôle de services, commerces et artisanat ainsi que son habitat de qualité.

C'est dans cette logique que la Municipalité a déjà engagé la rénovation du Vieux Guénette et la régularisation de la situation foncière de ses habitants tout en poursuivant l'aménagement du Nouveau Guénette et la création d'une zone artisanale et commerciale le long de la route nationale.



### Espaces à Valeur Naturelle

- Littoral et Zones Humides à protéger du fait de leur valeur écologique
- Zones naturelles d'arrière littoral à promouvoir

### Espaces de promotion

- Espaces de promotion du territoire - Activités nautiques, récréatives et sportives
- Espaces privilégiés de découverte, de promotion du territoire - Activités & aménagements récréatifs, pédagogiques, sportifs, Activités & hébergement touristique,...
- Zone de promotion du territoire - Activités & hébergement touristique
- Eléments de patrimoine (moulins, ruines..)
- Parcours de découverte et de promotion du territoire

### La Ville du Mouldy

- Coeur de ville
- Renouvellement urbain et valorisation du patrimoine
- Activités & hébergement touristique,...

### Et son agglomération

- Zones de développement résidentiel et de promotion du littoral moulien

ABYMES

SAINTE ANNE

SAINT FRANCOIS



# LES AMBITIONS DU PADD

## DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE

La diversité de ses espaces naturels et la qualité paysagère de son littoral sont l'une des plus grandes richesses du Moule, avec son agriculture. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable prévoit de protéger avec la plus grande rigueur ce patrimoine pour qu'il devienne le moteur d'une économie touristique créatrice d'emplois et de revenus pour les Mouliens :



**Conforter les espaces naturels et mettre en valeur la qualité patrimoniale du territoire**

- Protéger sans concession les espaces de grand intérêt écologique et paysager tels que les espaces littoraux (plages et falaises) ; les espaces ouverts et entretenus par l'homme tels que les plaines et les Grands-Fonds.
- Permettre la promotion et la fréquentation des espaces naturels à travers des itinéraires de randonnée, de découverte, des parcours de santé, des développements récréatifs, des parcs, des lieux de détente (la Rivière d'Audouin, la Ravine Nord Ouest, les Grands-Fonds, L'Etaye et les itinéraires sur la façade maritime).



**Accroître l'attractivité touristique du Moule**

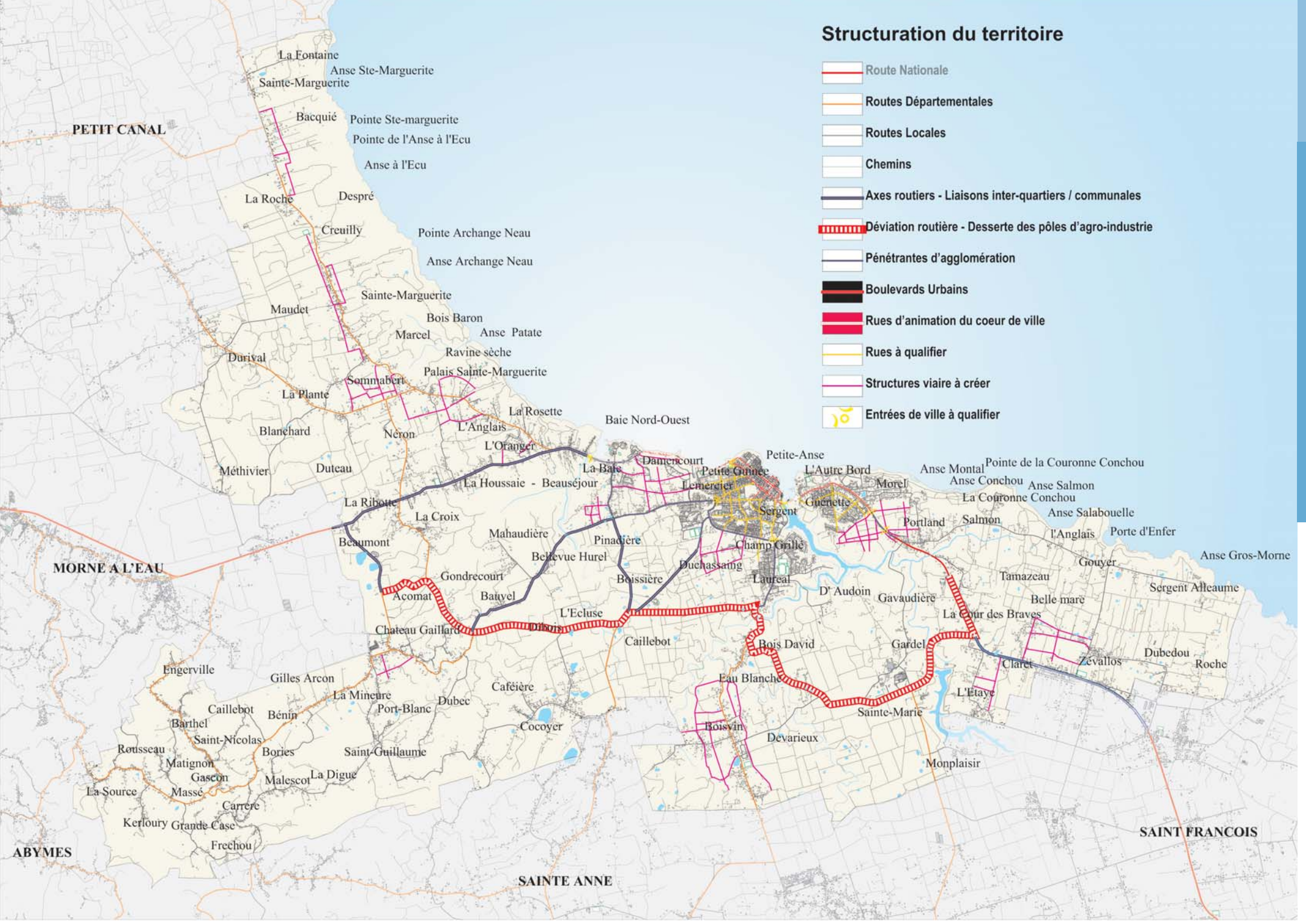
- Promouvoir l'espace rural à travers ses paysages, ses savoir-faire, pour y développer une dimension nouvelle de tourisme rural en complément du tourisme balnéaire.
- Qualifier les espaces naturels autour de projets de développement économique pour mieux valoriser leurs identités, leurs expressions au travers de projets de développement d'activités touristiques complémentaires du tourisme balnéaire.
- Qualifier l'espace littoral en veillant à ne pas dénaturer ses dimensions naturelles et paysagères, essence même de son attractivité et de sa fréquentation.
- Réinvestir les sites de tourisme balnéaire et créer un réseau d'accueil et d'activités s'appuyant sur la valeur urbaine du Moule et de nouveaux vecteurs de diversification de l'offre touristique sur les espaces ruraux. Restructurer notamment les sites hôteliers de l'Autre Bord et du Royal Caraïbes.
- Augmenter la qualité et la variété de l'offre hôtelière et para-hôtelière, des équipements de loisirs, santé et de culture, des itinéraires sur la façade maritime.
- Valoriser la dimension patrimoniale pour mieux révéler l'histoire du territoire, promouvoir en particulier les projets de revalorisation des anciennes habitations (Néron, Zévallos...).





# Structuration du territoire

- Route Nationale
- Routes Départementales
- Routes Locales
- Chemins
- Axes routiers - Liaisons inter-quartiers / communales
- Déviations routières - Desserte des pôles d'agro-industrie
- Pénétrantes d'agglomération
- Boulevards Urbains
- Rues d'animation du coeur de ville
- Rues à qualifier
- Structures viaires à créer
- Entrées de ville à qualifier





# LES AMBITIONS DU PADD

## STRUCTURER LE TERRITOIRE

*Pour répondre aux ambitions définies par le PADD, il est nécessaire d'organiser le territoire du Moule. En effet, ce dernier est structuré actuellement sur la base d'un réseau routier convergeant vers le centre ville qui ne correspond plus aux réalités d'aujourd'hui. Le PADD prévoit de :*

- **Créer une route de contournement du centre-ville**
- **Conforter les sections rurales mais de limiter l'urbanisation le long des routes**
- **Préparer les extensions urbaines de la ville du Moule sur les deux pôles : Guéneffe à l'Est et Damencourt à l'Ouest**
- **Aménager les voies d'accès à la ville**
- **Qualifier les boulevards urbains**



### Créer une route de contournement du centre-ville

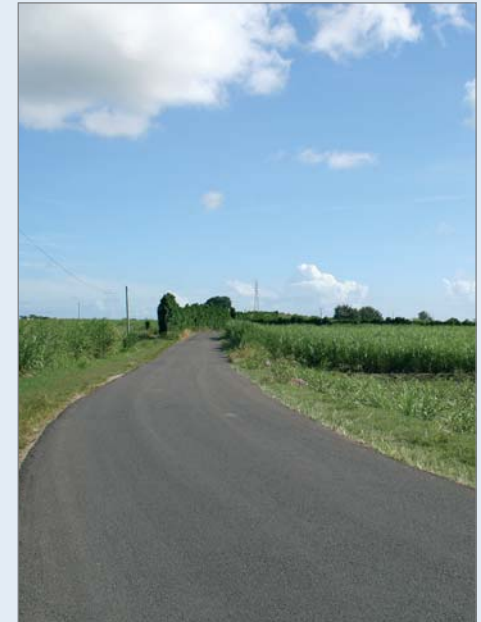
Cette liaison, qui traversera d'Est en Ouest le territoire communal, depuis la RN5 au nord de l'Etaye, jusque la RN5 sur la section de Lacroix, ne sera pas seulement une déviation d'agglomération, mais une véritable voie économique d'intérêt régional mettant en réseau les différents pôles économiques de la ville et renforçant les relations inter-quartiers et intercommunales. Elle permettra d'éviter le passage au centre ville des poids lourds et transports inter-urbains.

### Conforter les sections rurales mais limiter l'urbanisation le long des routes

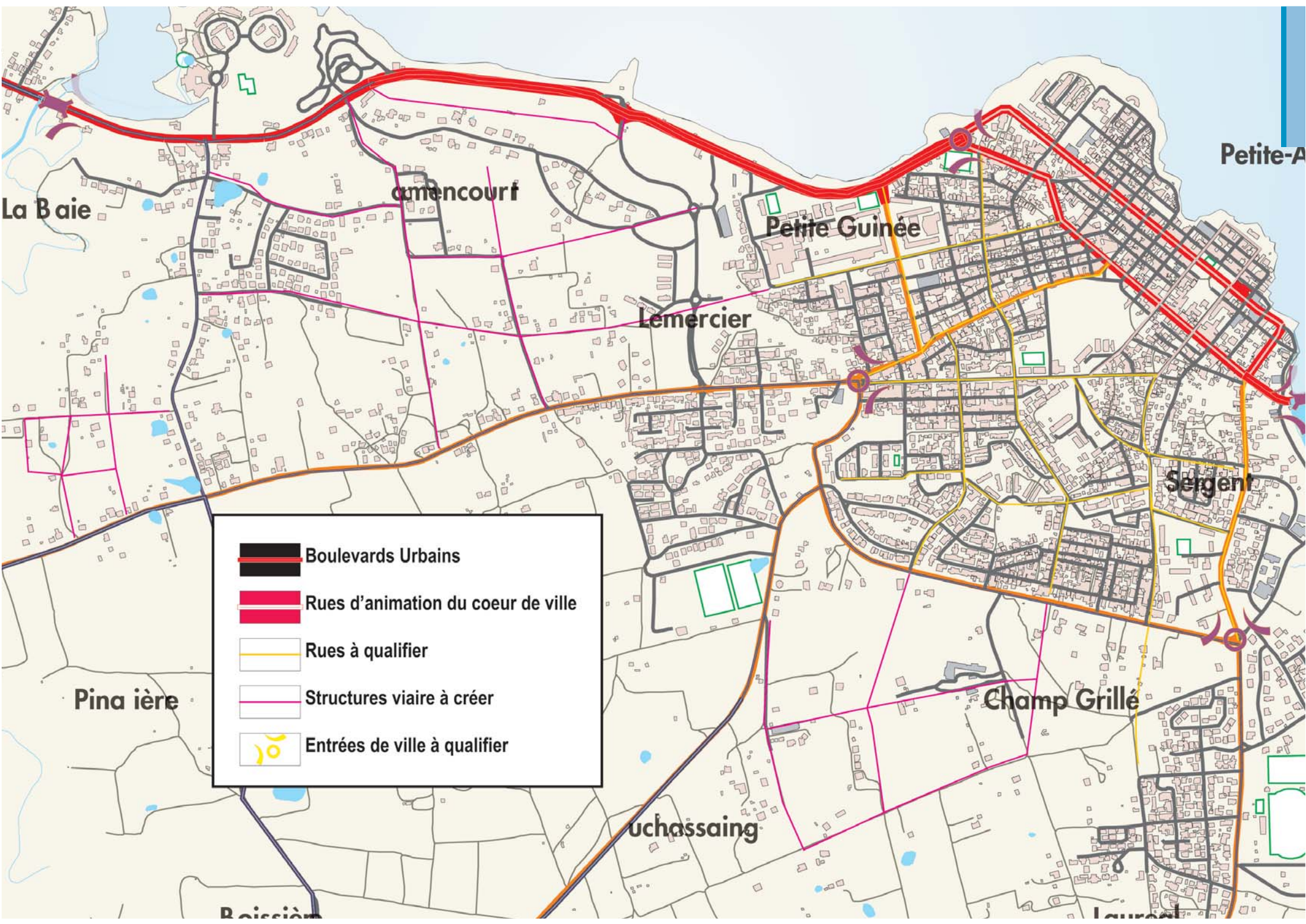
La route de contournement du centre-ville ne traverse aucun pôle rural mais permet par contre d'améliorer les liaisons entre les sections. Dans les sections qui doivent devenir des espaces de vie en zone rurale, la trame des voies existantes pourra être renforcée et des équipements publics implantés.

L'ouverture à l'urbanisation le long des axes de grande circulation sera restreinte. En revanche, des secteurs pourront être ouverts pour conforter des pôles en développement. Le développement du pôle de Zévallos Belle Mare sera orienté au nord de la route nationale. La section de l'Etaye pourra être étoffée sur la base d'un schéma complétant un maillage orthogonal à l'intérieur des terres. Il en est de même pour l'urbanisation développée entre Cocoyer et Eau Blanche.

Le long de la RD 123, sur les secteurs de Sainte Marguerite et Palais Marguerite, le PADD préconise la réalisation de voies de dessertes en contre-allées pour pallier les tendances de développement linéaire de l'habitat. L'effort de structuration du territoire sera porté en priorité aux abords des secteurs accueillants les équipements de proximité (écoles, terrains de sport ...). Dans la région des Grands-Fonds, le PADD prévoit de conforter le réseau existant, sans chercher à l'étendre compte tenu des contraintes topographiques et de la qualité paysagère des lieux.







La Baie

amencourf

Petite Guinée

Petite-A

Lemercier

Sergent

Pinaillère

Champ Grillé

Duchassaing

Boissière

Laurent

	Boulevards Urbains
	Rues d'animation du coeur de ville
	Rues à qualifier
	Structures viaire à créer
	Entrées de ville à qualifier



# LES AMBITIONS DU PADD

## STRUCTURER LE TERRITOIRE : LA VILLE



### Aménager les voies d'accès à la ville

Les rues et les routes qui permettent d'accéder au centre-ville depuis Damencourt à l'ouest, Champ Grillé au Sud, Guénette à l'Est devront être requalifiées et aménagées pour assurer sécurité et confort aux usagers.

### Qualifier les boulevards urbains

La voie de contournement permettra de soulager le centre ville et d'affirmer la vocation urbaine de la rue Saint Jean et le Boulevard Rougé. Ces axes devront faire l'objet d'un traitement ambitieux avec une offre de stationnement réorganisée, une vocation piétonne renforcée et un traitement de l'espace public mettant en scène la qualité architecturale du cœur de ville.

Le PADD prévoit également d'améliorer et de favoriser les relations entre les extensions récentes (Bonan-Vassor, Champ Grillé, Lauréal) et le centre ville.



Le Boulevard du Général de Gaulle, le Boulevard Levasseur, la rue de Sainte-Anne, la rue A. Fengarol et la rocade de Sergent qui sont des axes majeurs pour les liaisons inter-quartiers, devront requalifiés


### Préparer les extensions urbaines de la ville du Moule sur les deux pôles :

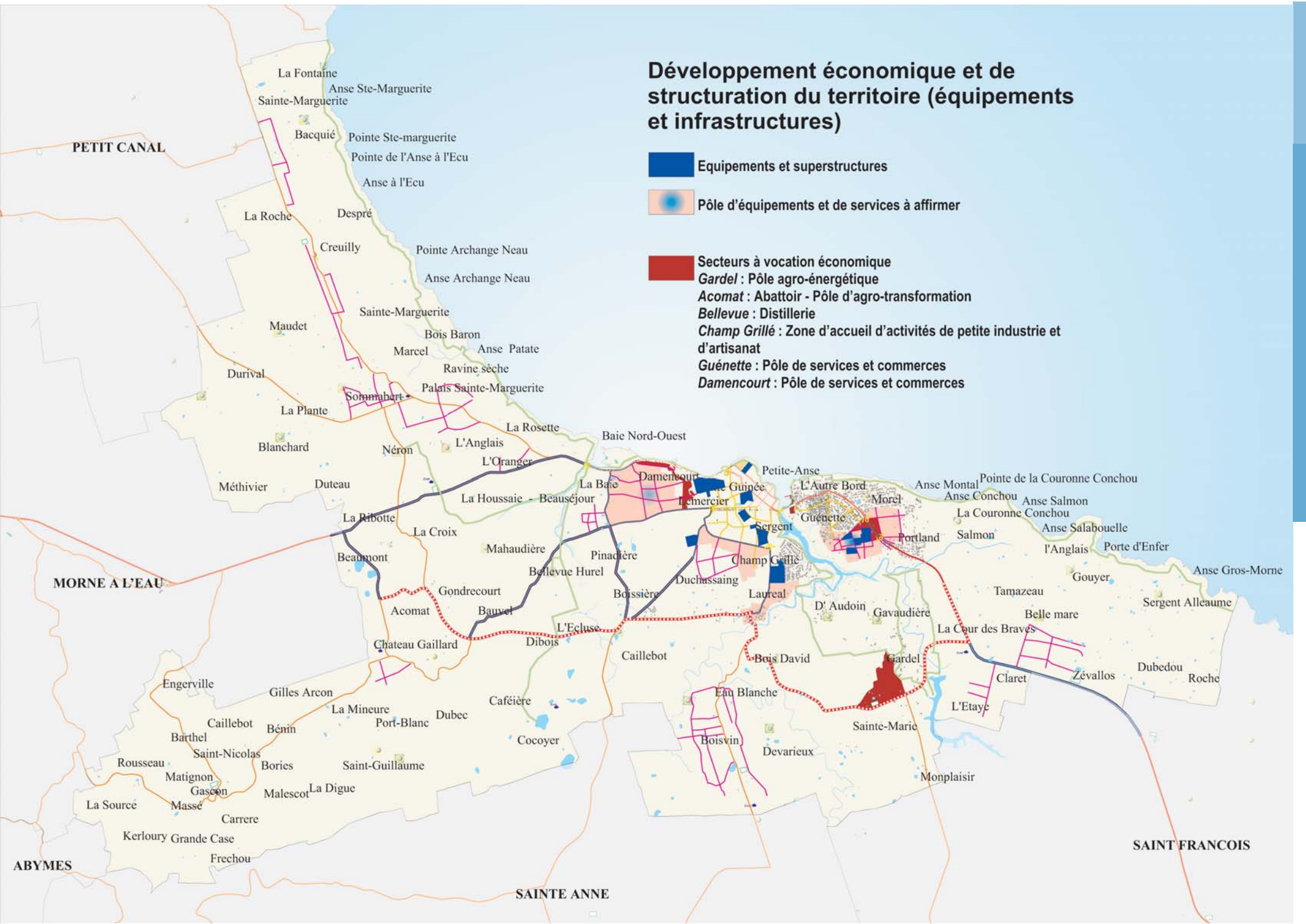
- Guénette à l'Est
- Damencourt à l'Ouest



# Développement économique et de structuration du territoire (équipements et infrastructures)

-  Equipements et superstructures
-  Pôle d'équipements et de services à affirmer

-  Secteurs à vocation économique
  - Gardel* : Pôle agro-énergétique
  - Acomat* : Abattoir - Pôle d'agro-transformation
  - Bellevue* : Distillerie
  - Champ Grillé* : Zone d'accueil d'activités de petite industrie et d'artisanat
  - Guénette* : Pôle de services et commerces
  - Damencourt* : Pôle de services et commerces





# LES AMBITIONS DU PADD CONFORTER L'ÉCONOMIE MOULIENNE

Le territoire du Moule possède des atouts et des valeurs qui doivent être confortées pour assurer emplois et prospérité à ses habitants :

- une grande ville
- un territoire agricole de grande qualité
- une agro-industrie (Gardel, Damoiseau l'abattoir)
- un littoral attractif
- un arrière-pays largement préservé

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable organise le développement d'une économie moulienne fondée sur les valeurs de son territoire.



## La ville : un pôle d'animation économique qui rayonnera sur tout le territoire

La Ville du Moule doit jouer un rôle moteur dans le développement économique de l'ensemble du territoire en offrant, notamment les services et les équipements publics nécessaires. Dans le cadre de son renouvellement, la ville développera les activités de services et de commerce. Elle s'affirmera par la qualité de ses aménagements, de ses espaces publics, par la richesse de ses services et de ses équipements commerciaux.

Au sud de Champ Grillé, une zone d'activités artisanale et de petites industries est préconisée. Elle complétera les implantations d'activités et de services déjà prévues à Damencourt et Guénette.

## Le Moule, capitale agro-industrielle de la Guadeloupe

Il existe sur le territoire du Moule une concentration d'activités agro-industrielles unique en Guadeloupe, dont les fleurons sont le complexe agro-industriel de Gardel, la SICAGRA, le centre d'emportage de melons, la distillerie Damoiseau et l'abattoir départemental. La protection du patrimoine agricole et la promotion de la diversification des activités de production, prévues dans le PADD, permettront d'assurer le développement de cette agro-industrie.

Le PADD prévoit aussi de développer sur le territoire du Moule un véritable pôle agro-industriel en créant des zones d'accueil pour de nouvelles activités de transformation, notamment à proximité de Gardel et de l'abattoir ainsi qu'au sud de Guénette.

La voie de contournement du centre-ville présentée à la page 31 permettra de relier entre eux, et au reste de la Guadeloupe, les différents sites agro-industriels du Moule pour leur permettre de travailler dans de bonnes conditions.

## Développer l'activité touristique

Le PADD préconise un développement touristique respectueux des valeurs naturelles, rurales et urbaines du territoire du Moule.

